

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MISE A DISPOSITION DE COURTE DUREE
DU DOMAINE PUBLIC DES LOCAUX SITUÉS
AU 64 AVENUE MARYSE BASTIE SUR LA
COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC A LA
SOCIETE MINTEE STUDIO

Mission Stratégies foncières et
immobilières
Numéro : 2021-D-340

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,
- VU, l'arrêté n°69 du 26 octobre 2021 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signatures à Monsieur Gérard DEZIER Vice-Président,

DECIDE

Article 1^{er} - Est approuvée la mise à disposition du domaine public des locaux (environ 2 000 m²) situés 64 avenue Maryse Bastié sur la commune de L'Isle d'Espagnac, passée avec la société MINTEE STUDIO dont le siège social est située au 58 Bd Emile Augier 75116 Paris, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 827 937 442.

Article 2 - Le droit d'occupation est consenti pour une durée comprise entre le 27 octobre et le 18 novembre 2021 pour le tournage du téléfilm « Fille de paysan ».

Article 3 - Le montant forfaitaire de la redevance s'élève à 500 € (non assujetti à TVA) sur la période. Les charges d'électricité et d'eau seront refacturées à l'occupant sur la durée de la mise à disposition.

Article 4 - La recette est inscrite au budget principal – articles 70 388 sous rubrique 33 service 20.

Article 5 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **03 NOV. 2021**
Publié ou notifié,
Le **03 NOV. 2021**

Angoulême, le **03 NOV. 2021**
P/Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DEZIER